

de l'établissement du Centre national des arts et des mesures relatives à la Galerie nationale et aux Musées; une mesure en vue de la prorogation de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation; et une mesure visant à prolonger la période de construction de la route transcanadienne.

Au nombre des autres mesures législatives que vous serez priés d'étudier figureront des modifications aux lois suivantes: Loi sur les juges, Loi sur l'Office national de l'énergie, Loi stimulant le développement de certaines régions, Loi sur l'aéronautique, Loi aidant à la construction de navires au Canada, Loi sur le Yukon et Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, Loi sur les accords de Bretton-Woods, Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, Loi nationale sur l'habitation, Loi sur la production de défense et Loi sur les postes. Vous pourrez être saisis d'autres mesures législatives pendant la session à la suite d'enquêtes actuellement en cours.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et paiements autorisés par le Parlement.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit institué aux fins de dresser et présenter avec toute la diligence possible une liste des députés qui doivent composer les comités permanents de la Chambre, ledit comité se composant de MM. Grégoire, Knowles, Leboe, McIlraith, Pilon, Starr et Winkler.

(La motion est adoptée.)

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable George James McIlraith, ministre des Travaux Publics, l'honorable John Robert Nicholson, ministre du Travail, l'honorable Maurice Sauvé, ministre des Forêts, et l'honorable Edgar John Benson, ministre du Revenu national, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu du chapitre 143 des Statuts révisés du Canada, 1952, intitulé: Loi sur la Chambre des communes.

[M. l'Orateur.]

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une motion relativement à la nomination du président des comités pléniers de la Chambre. A cet égard, je propose la candidature de l'honorable député d'Humber-St. George's, M. Herman Batten. Comme le savent les députés qui faisaient partie de la vingt-sixième législature, M. Batten a été président suppléant des comités pléniers.

Dans cette fonction, il a gagné le respect et l'amitié de tous les députés. Au fauteuil, il s'est montré impartial et équitable et nous pouvons croire avec confiance qu'il fera de même comme président. Je crois qu'avant d'entrer à la Chambre, M. Batten, le député d'Humber-St. George's, était directeur d'école. Comme votre suppléant, monsieur l'Orateur, il vous aidera à faire régner l'ordre parmi vos troupes.

• (4.30 p.m.)

Je propose donc, appuyé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), que M. Herman S. Batten, député de la circonscription électorale d'Humber-St. George's, soit nommé président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons un avocat comme Orateur et un instituteur pour Orateur suppléant. J'aimerais proposer un homme d'affaires comme président suppléant des comités pléniers; il s'agit d'un représentant de Montréal, député de Saint-Jacques, M. Maurice Rinfret. Ceux d'entre nous qui le connaissent bien savent que M. Rinfret est dynamique, juste et impartial et qu'il possède un vif sens de l'humour. Toutes ces qualités lui seront fort utiles si la Chambre le nomme à ce poste important pour lequel j'ai l'honneur de le recommander.

Je propose donc, appuyé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), que M. Maurice Rinfret, député de la circonscription électorale de Saint-Jacques, soit nommé président suppléant des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

LA NOMINATION DU GREFFIER ADJOINT

M. l'Orateur: Je dois informer la Chambre que le gouverneur général en conseil a nommé M. Alistair Fraser, B.A., LL.B., greffier adjoint de la Chambre des communes.